

(A)

(N° 173.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 AVRIL 1857.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE ⁽¹⁾.

Amendement présenté par M. LELIÈVRE.

Je propose de supprimer les expressions finales de l'art. 77, à moins qu'il n'en soit autrement disposé par l'acte de fondation, ainsi que les art. 78 et suivants jusques et y compris l'art. 96.

(1) Projet de loi, n° 88 (session de 1855-1856).
Rapport, n° 53.
